

Prêt équipement

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Ce prêt est destiné aux entreprises souhaitant financer des actifs mobiliers.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt équipement s'adresse aux entreprises de toutes tailles, de tous âges.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont financés les programmes d'investissements en biens d'équipements.

Plusieurs options sont possibles :

- Cofinancement : partage du financement d'un même matériel (ex. : presse offset),
- Intervention conjointe : partage du financement de plusieurs matériels (ex. : flotte de véhicules industriels) dans un même programme ou groupe de sociétés,
- Participation en risque de la banque.

Bpifrance peut garantir le financement réalisé par la banque sous réserve d'éligibilité de l'entreprise à la garantie de Bpifrance.

— Dépenses concernées

Sont éligibles neufs ou d'occasion :

- l'acquisition de matériels d'équipement,
- les véhicules utilitaires et industriels,
- le matériel informatique,
- les machines outils,

Le montant de l'investissement doit être > à 40 000 €.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Prêt à partir de 40 000 € HT.

Pour quelle durée ?

Il a une durée de 2 à 7 ans. Une durée supérieure est possible au cas par cas, en fonction de la nature du bien financé.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demande/siege>